

LYON, le 1.<sup>er</sup> Janvier 1808

M

Nous avons l'honneur de vous prévenir qu'à dater de ce jour, et conformément aux articles 27 et 28 du Code de Commerce, nous retirons notre procuration à Messieurs HENTSCH et MEMO.

Leurs respectables maisons saisissent cette occasion de nous donner une preuve de leur satisfaction, en augmentant de cent mille livres leurs comptes de fonds en commandite chez nous, ce qui porte à quatre cent mille livres leur responsabilité dans notre maison.

Nous espérons que cette somme, nos propres moyens et notre activité continueront à nous mériter votre confiance.

*Nous avons l'honneur de vous saluer,*

*Louis Laroche & Co*

